

L'écho des relais

le journal relais des assistants maternels de la Ville de Tours

N°34 – Mai 2019

tours.fr



Edito: « Quand j'étais petit, ma mère m'a dit que le bonheur était la clé de la vie. Quand je suis allé à l'école, ils m'ont demandé ce que je voulais être quand je serai grand. J'ai répondu « heureux ». Ils m'ont dit que je n'avais pas compris la question. J'ai répondu qu'ils n'avaient pas compris la vie. *John Lennon*.

Voilà le message que je voulais vous transmettre avant de partir vers d'autres horizons. Heureuse d'avoir partagé avec vous ces dernières années avant la retraite. Marie-Françoise Goury.

Agenda: Pour toutes informations complémentaires et inscriptions, contacter une animatrice au 02 47 70 86 68 ou par mail ram-petiteenfance@ville-tours.fr.

- **Le 23 mai 2019 à 10h** : « Aux livres citadins » au Petit Bois, rue de Honfleur à Tours nord.

- **Du 11 au 14 juin 2019** : « Raconte-moi une histoire » à Tours sud

- **Le 18 juin à 10h** au square Châteaubriand et le **21 juin à 10h** au jardin Botanique : Fête de la musique.

- **Le 2 juillet 2019 de 19h30 à 22h** : Bilan de l'année 2018/2019 et pré-inscriptions pour les TAC de l'année 2019/2020.

- **Le 4 juillet 2019 à partir de 10h** : Rendez-vous à la Gloriette à l'entrée du jardin potager. Pour ceux qui le souhaitent, il sera possible de pique-niquer sur place. Ce sera l'occasion aussi de fêter la fin de l'année en chansons.

Fermeture du RAM : Le 31 mai, du 29 juillet au 16 août inclus, ainsi que le 30 août 2019.

Informations pratiques :

Décret n°2018-903 du 23/10/18 relatif à la formation et au renouvellement d'agrément et applicable au 01/01/19 :

Depuis le 1 janvier 2019, l'obtention de l'agrément et son renouvellement sont modifiés.

La formation préalable à l'agrément :

- 120h mais 80h de formation avant l'accueil du 1^{er} enfant (contre 60h précédemment)
- Contenu de la formation :

Module 1 (80h) : Bloc1+ Bloc 2 + Bloc3 (aucune dispense n'est possible pour le Bloc 3)

Bloc1 : besoins fondamentaux de l'enfant + PSC1

Bloc 2 : le métier d'assistant.e maternel.le

Bloc 3 : rôle et positionnement de l'assistant.e maternel.le

Evaluation orale et écrite à l'issue des 80h. En cas d'échec à l'examen, la personne ne pourra pas accueillir d'enfant et devra recommencer la formation.

Module 2 (40h) : il doit être effectué dans les 3 ans qui suivent l'accueil du 1^{er} enfant (et non plus 2 ans comme auparavant) et permet de valider les unités 1 et 3 du CAP accompagnement éducatif petite enfance (anciennement CAP Petite Enfance).

A l'issue de ce module 2, une évaluation aura lieu. En cas de réussite, le renouvellement aura une durée de 10 ans. Pour autant, aucune obligation de réussite n'est obligatoire et en cas d'échec, le renouvellement d'agrément aura une durée de 5 ans seulement. L'objectif est l'approfondissement des connaissances et compétences en s'appuyant sur les expériences professionnelles acquises lors de l'accueil des premiers enfants.

Peux-t-on parler de caprice chez le tout-petit ?

« *Cet enfant est trop porté. Dès qu'il n'est pas dans les bras, il pleure...* », « *Paul refuse de mettre son manteau et se roule par terre...* »

En réalité, ces situations provoquent la peur de ne pas pouvoir maîtriser et contrôler l'enfant. Selon la définition du Larousse, un caprice est un désir, une volonté soudaine irréfléchie et changeante.

Pour l'enfant, découvrir son environnement proche et se l'approprier est un élan vital pour lui et tout ce qui vient empêcher la réalisation de ses désirs lui est alors insupportable. C'est face à cette frustration (issue de l'environnement, du *non* de l'adulte ou encore de son incapacité physique) qu'il peut réagir de manière virulente : colères, cris, gestes incontrôlés...

Bien sûr, il est de notre responsabilité de le protéger des dangers ; il n'a d'ailleurs pas encore la capacité de mesurer ceux-ci. Il lui arrive de franchir une limite que nous avons établie. Pour lui qui est si avide d'exploration, le *non* n'est pas entendable. Jusqu'à 5-6 ans, l'enfant n'a pas le cerveau suffisamment mature pour adopter des comportements raisonnés, de sa propre initiative. Changer de projet en cours de route ou différer son désir est donc difficile à entendre et à mettre en action. Cela est d'autant plus vrai qu'il est régit par son cerveau archaïque et émotionnel. Face à des fortes émotions, il peut avoir de toutes aussi fortes réactions (panique, gestes impulsifs et incontrôlés, cris...). Il ne le fait pas exprès, ces réactions ne sont pas maîtrisées ni intentionnelles ni dirigées contre l'adulte. Il n'a pas encore les mots pour exprimer clairement ce qu'il souhaite et/ou ce qu'il ressent.

Face à cela, il est important que l'adulte comprenne les sentiments de l'enfant et le lui exprime. Être empathique et ne pas minimiser sa douleur ou son émotion permet à l'enfant de se sentir compris et reconnu.

« *Oui, je comprends tu es en colère car tu n'as pas le gâteau que tu voulais..* ». Offrir un réconfort et une présence à la fois douce et ferme est importante, tout en restant garant de notre cadre éducatif. Une fois, en tant qu'adulte, qu'on a compris ce qui poussait l'enfant à réagir de cette façon, il est plus facile de faire preuve d'empathie et d'éviter l'escalade vers des réactions disproportionnées (par exemple : grosse colère chez l'enfant, et sanctions de l'adulte). L'adulte peut proposer une solution ou une alternative.

Être un adulte bienveillant, c'est apaiser l'enfant, le soutenir et l'inviter à découvrir le monde, ce qui engendre chez lui sa joie de vivre et sa soif d'apprendre. Préférons laisser l'enfant libre de ses explorations au rythme qui lui convient.

L'idéal est d'être avec l'enfant comme nous souhaitons qu'il soit avec nous. Nous n'aimons pas recevoir des ordres, lui non plus. Apaiser, câliner ne signifient pas céder.

Pour plus d'informations, vous trouverez le livre « *Vivre heureux avec son enfant : un nouveau regard sur l'éducation au quotidien grâce aux neurosciences affectives* » du Dr Catherine Guegen en emprunt au RAM de Tours.

Documents joints à nous retourner :

➤ **Enquête sur vos accueils actuels** : Nous vous proposons de répondre à ce questionnaire par retour de courrier **avant le 30 juin 2019** afin d'avoir un état des lieux des accueils des enfants à un instant donné. Ce questionnaire est anonyme.

➤ **Fiche d'information et de disponibilité** : Nous avons besoin de connaître vos propositions précises et de façon régulière. Ces informations sont à renouveler tous les 2 mois.